



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Budget 2027

Édito de Roland Lescure



Roland Lescure
Ministre de l'Économie,
des Finances
et de la Souveraineté
industrielle, énergétique
et numérique

Nous présentons le projet de budget pour 2027 au terme d'une année difficile, marquée par une multiplication des chocs au niveau national et international : conflits en Ukraine et au Moyen-Orient, canicules et sécheresses, mais aussi incertitudes associées à la loi spéciale en début d'année. Ces tensions ont freiné notre croissance et conduit à une hausse de l'inflation et des taux d'intérêt. C'est dans ce contexte complexe que la croissance française a été révisée à 0,5 % en 2026. Ces chocs ont eu un effet sur notre déficit, qui devrait atteindre 5,4 % du PIB cette année.

En 2027, nous reprenons le chemin de la consolidation budgétaire. Nous proposons un effort très significatif : 43 Md€ de mesures nouvelles, pour un effort total de redressement des comptes de 54 Md€. Les dépenses publiques reculeront à 56,9 % du PIB, sous leur niveau de 2017.

Cette trajectoire repose sur une prévision de croissance de 1,0 %. Celle-ci est fondée sur l'hypothèse d'une amélioration progressive de la situation internationale et d'une maîtrise de nos finances publiques, qui conforte la confiance des ménages et des entreprises, et sauvegarde ainsi la consommation et l'investissement.

Ce budget préservera notre potentiel de croissance. Nous maintenons notre stratégie de politique économique, résolument tournée vers l'avenir, l'innovation et la transition écologique.

Nous proposons un pacte de stabilité qui donne de la visibilité aux entreprises : le crédit d'impôt recherche, le pacte Dutreil et le soutien à l'apprentissage sont préservés, la surtaxe d'impôt sur les sociétés est réduite.

Nous poursuivons notre soutien à l'innovation et à l'investissement, avec l'extension du crédit d'impôt industries vertes et un suramortissement pour la robotisation.

Nous poursuivons l'électrification massive de notre économie et lançons le chantier du nouveau nucléaire pour conserver notre avantage compétitif et renforcer notre indépendance énergétique. Ces investissements nous rendront demain moins vulnérables aux crises.

Enfin, nous protégeons les plus modestes en évitant toute hausse généralisée d'impôts et en indexant le barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation.

Ces efforts pour préserver nos marges de manœuvre et la soutenabilité de notre modèle social sont nécessaires. Notre responsabilité collective est de trouver un chemin vers un budget responsable et de compromis, pour améliorer nos comptes publics et poursuivre la modernisation de notre économie.

Réduire le déficit et préserver la croissance, nous pouvons y parvenir. D'autres pays l'ont fait avant nous. Nous avons le choix.

Édito de David Amiel



David Amiel
Ministre de l'Action
et des Comptes publics

Le projet de loi de finances pour 2027 repose sur un choix clair : sauvegarder l'avenir de notre pays, en réduisant le déficit public tout en continuant à investir pour les futures générations.

Notre situation budgétaire nous impose de ramener le déficit public à 5,0 % du PIB en 2027, en baisse par rapport à 2025. Pour y parvenir, l'effort reposera prioritairement sur la maîtrise de la dépense publique.

L'effort sera partagé par l'ensemble des administrations publiques, mais sera d'abord porté par l'État : en 2027, ses dépenses, hors Défense, prélèvements sur recettes et dépenses liées aux crises passées, seront stables par rapport à 2026. Les collectivités territoriales devront contenir leurs dépenses de fonctionnement au rythme de l'inflation. Les dépenses sociales, dynamiques notamment sous l'effet du vieillissement, contribueront aussi au redressement de nos comptes grâce à des mesures d'efficacité et à des réformes structurelles.

Les Français comme les entreprises ont besoin de visibilité. Nous ne voulons pas ajouter de nouvelles contraintes fiscales qui pèseraient sur l'activité, l'investissement et la compétitivité. Nous supprimons les dispositifs qui ne sont plus efficaces et mettons à contribution certains secteurs bénéficiant de situations économiques particulières. Mais nous réduisons aussi la surtaxe sur l'impôt sur les sociétés, pour confirmer son caractère temporaire, et indexons le barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation.

Réduire le déficit ne signifie pas renoncer à préparer l'avenir. C'est au contraire la condition pour préserver notre capacité à financer les priorités qui détermineront la puissance et la prospérité de la France.

La première est notre souveraineté. La loi de programmation militaire sera respectée et le budget des Armées progressera de 6,4 milliards d'euros, soit la hausse la plus importante de tous les budgets de l'État. Nous continuerons également à investir dans la transition écologique, l'électrification, les énergies renouvelables et l'adaptation au changement climatique, tout en préservant notre capacité à innover et à produire en France, notamment grâce au soutien à l'industrie verte et à l'investissement productif.

Notre deuxième priorité est la jeunesse. L'Éducation nationale, la Recherche, la Jeunesse et la Justice préparent la France de demain. Nous renforcerons également la protection de l'enfance et continuerons à soutenir les familles et les jeunes ménages.

Préparer l'avenir, c'est aussi ne pas transmettre aux générations futures les déséquilibres que nous refusons de traiter aujourd'hui. C'est le sens des mesures engagées pour rétablir les comptes de la



sécurité sociale. La soutenabilité de notre système de retraite constitue un enjeu majeur pour les générations qui travaillent comme pour celles qui sont déjà à la retraite. De même, la progression des dépenses de santé nous impose de mieux cibler nos financements : préserver l'accès aux soins, soutenir l'innovation médicale et les professionnels de santé, tout en maîtrisant les dépenses qui ne produisent pas suffisamment de résultats.

Ce budget est aussi un budget de transformation. L'État doit montrer l'exemple en modernisant ses fonctions support, en accélérant sa transformation numérique et en réinternalisant certaines compétences. La lutte contre la fraude sera renforcée, notamment à la DGFIP, à la DGCCRF, à la Douane et dans les caisses de sécurité sociale. Nous améliorerons également la transparence de nos comptes publics, notamment sur le financement des retraites des fonctionnaires de l'État.

Nos relations financières avec les collectivités territoriales seront modernisées, avec une évolution du FCTVA davantage orienté vers les priorités environnementales et une meilleure articulation des financements entre l'État et les collectivités.

Enfin, ce budget est un budget de protection. Protection de nos concitoyens face aux menaces du quotidien, avec des moyens renforcés pour l'Intérieur, la Justice, la Douane et la cybersécurité. Protection des plus fragiles, avec l'indexation des minima sociaux. Lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Protection, enfin, face aux crises, avec la capacité de soutenir nos agriculteurs, de répondre aux événements climatiques exceptionnels et d'accompagner nos territoires ultramarins.

Nous choisissons ainsi de réduire le déficit sans renoncer à l'avenir, de maîtriser la dépense tout en affirmant nos priorités, et de réformer sans affaiblir nos protections. C'est le sens de ce projet de budget : regarder la réalité en face, et faire des choix aujourd'hui pour préserver les marges de manœuvre de la France demain.

Édito de Jean-Pierre Farandou



Jean-Pierre Farandou
Ministre du Travail
et des Solidarités

Les budgets pour l'année 2027 reposent sur une seule ligne : la responsabilité, l'efficacité et l'intérêt général. Nous le savons, le redressement des comptes publics, est impératif car la dette et son coût réduisent chaque année nos marges de manœuvre. Mais le faire ne peut équivaloir à renoncer à protéger, à préparer l'avenir ou à favoriser le travail. C'est tout le sens des choix que nous présentons.

Le projet de loi de finances et le projet de loi de financement de la sécurité sociale forment un tout. L'effort doit être partagé, proportionné et concentré là où il est nécessaire.

Nous avons d'abord choisi de préserver nos priorités et de protéger les plus fragiles : la jeunesse tout d'abord, avec la consolidation de l'apprentissage et le maintien du Contrat d'engagement jeune. L'égalité entre les femmes et les hommes ensuite, en poursuivant la réduction des écarts de pension et en proposant des droits familiaux plus simples et plus redistributifs, notamment pour les mères. La solidarité, enfin, avec un bouclier pour les bénéficiaires du RSA, du minimum vieillesse, de l'AAH et des petites retraites, qui seront protégés à 100 % de l'inflation, ainsi qu'un effort renforcé pour l'aide alimentaire et les entreprises touchées par les incendies de l'été.

Le Gouvernement fait aussi le choix du travail. L'objectif est de mieux prévenir les ruptures de parcours, favoriser le retour à l'emploi lorsqu'il est possible et éviter qu'un éloignement temporaire du travail ne devienne durable. Ainsi en va-t-il de la réforme des modalités des arrêts de travail.

Nous faisons enfin le choix de l'efficacité et de l'équité. L'État doit commencer par prendre sa part de l'effort. Nous prévoyons ainsi une marge d'efficacité de l'ordre de 5 % sur une grande partie des politiques publiques du ministère. La lutte contre la fraude sera renforcée et une contribution pourra être demandée à la mesure des capacités de chacun, qu'il s'agisse des entreprises, des retraités ou des bénéficiaires des indemnités de rupture les plus élevées.

Préserver nos priorités, protéger ceux qui en ont le plus besoin, mieux inciter au travail et demander à chacun une contribution proportionnée au redressement des comptes publics : ce budget assume des choix, de la manière la plus équilibrée possible, toujours en faveur de l'intérêt général.

Édito de Stéphanie Rist



Stéphanie Rist
Ministre de la Santé,
des Familles, de l'Autonomie
et des Personnes
handicapées

Notre modèle social, créé en 1945, est un héritage à protéger et à faire perdurer pour les générations futures.

Le Gouvernement est engagé dans un combat : celui de sa préservation, au service des Français, et en premier lieu des plus vulnérables. Cette protection est le plus puissant ciment de notre cohésion sociale. Trop facilement considérée comme acquise, nous oublions qu'elle est aujourd'hui menacée. Menacée conjoncturellement, par les conséquences du conflit au Moyen-Orient. Menacée structurellement, par le virage démographique et l'explosion des pathologies chroniques, qui mettent sous pression notre système de santé et nos politiques d'autonomie.

Face à ce constat, deux mots s'imposent : lucidité et action. Je refuse d'être la Ministre qui n'aura pas pris les décisions indispensables à la préservation de notre système de santé, à l'amélioration de la prise en charge de la perte d'autonomie ou du handicap, à l'accompagnement des transformations de nos politiques familiales.

Ce PLFSS ne réduit pas la dépense. Il en freine uniquement la croissance, avec la participation de l'ensemble des branches de la sécurité sociale.

Au-delà des chiffres, il s'agit plus fondamentalement d'améliorer la vie de nos concitoyens et notamment les plus fragiles : pour les patients, pour nos aînés, pour les personnes en situation de handicap, pour nos enfants.

Nous proposons un PLFSS pour les patients, par la poursuite des efforts engagés depuis 2017 en matière d'accès aux soins, avec la montée en charge du réseau France Santé pour atteindre 5 000 maisons France Santé d'ici fin 2027. C'est permettre à chaque personne d'accéder à une solution de santé en moins de 30 minutes et d'obtenir un rendez-vous médical sous 48 heures, si son état de santé le nécessite. Ce PLFSS permet également 3 Md€ de moyens supplémentaires pour l'hôpital, afin de garantir la stabilité des tarifs hospitaliers et de mettre en œuvre la protection sociale complémentaire pour ses professionnels. Protéger c'est prévenir. Nous portons également une politique volontariste en matière d'accès à la vaccination ou aux dépistages organisés, pour que la prévention soit accessible à chacun.

Nous proposons un PLFSS pour nos aînés et nos concitoyens en situation de handicap, par la poursuite de la hausse des moyens de l'objectif général de dépenses pour les personnes en situation de handicap et pour les personnes âgées. La hausse de 2,6 % des moyens qui leur sont consacrés en 2027 permettra de poursuivre le développement de l'offre et de tenir les engagements de la Conférence Nationale du Handicap.



Nous proposons un PLFSS pour protéger nos enfants et accompagner les familles, par la préservation des places en crèches malgré le contexte de baisse de la natalité et le soutien à l'accès à la propriété pour les parents de jeunes enfants. Nous renforçons également l'accompagnement et la prise en charge sanitaire des enfants protégés, dont le parcours de soins ne doit plus être chaotique : le Gouvernement est pleinement mobilisé pour accompagner ces enfants dans le cadre du projet de loi « protection des enfants » en cours d'examen au Parlement. Ce PLFSS permet également d'améliorer le parcours des enfants victimes de violences sexuelles, en lien avec la proposition de loi « intégrale ».

En somme, c'est un PLFSS pour 2027 empreint de lucidité et d'action que nous proposons, au service des Français, comme depuis le premier jour, et jusqu'à la dernière minute.



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Synthèse du budget pour 2027

Sommaire

I. Maîtriser la dynamique de la dépense publique pour redresser nos comptes	7
II. Collectivités : une augmentation raisonnée des dépenses.....	9
III. Redresser durablement la sécurité sociale.....	10
IV. Réformer structurellement l'Assurance maladie pour continuer à soigner les Français	11
V. Famille et autonomie : garantir le choix des familles et poursuivre la transformation de l'offre	13
VI. Préserver durablement notre système de retraite	14
VII. Un budget responsable, mais réversible	15

Les efforts d'aujourd'hui permettent d'éviter d'avoir à faire des sacrifices demain. C'est la philosophie de ce budget que le Gouvernement présente aujourd'hui devant le Parlement et les Français. La situation budgétaire de la France ne permet pas d'attendre.

En 2026, la dette publique atteint **119,3 % du PIB**. Sa stabilisation implique le retour sous les 3 % de déficit. L'augmentation de la charge des intérêts réduit de façon tangible notre liberté d'action : ils devraient atteindre **91,2 Md€ en 2027**, contre 79,2 milliards en 2026. C'est précisément pourquoi il faut agir maintenant. **Reporter l'effort conduirait à devoir l'intensifier demain**, sur une période plus courte, et de façon brutale, ce qui aurait un impact direct sur la croissance et pourrait fragiliser davantage les conditions de financement de l'État et, en rebond, des collectivités, des ménages et des entreprises.

Pour 2027, le Gouvernement a fixé une cible de déficit de 5,0 % du PIB, ce qui nécessite un effort de 54 Md€, dont 43 Md€ directement portés par les textes financiers pour 2027. Les économies attendues procéderont de réformes ciblées, conduites politique publique par politique publique, afin de distinguer ce qui doit être préservé, ce qui doit être transformé et ce qui peut être redéployé au profit de nos priorités. Il s'agit d'une maîtrise exigeante et ciblée des dépenses publiques, fondée sur l'efficacité et la recherche de chaque euro utile. Les chantiers de réforme ouverts permettent d'ailleurs de préserver les politiques publiques les plus essentielles et de continuer à investir dans l'avenir. Ainsi, l'effort en faveur de notre Défense sera préservé avec une hausse du budget des Armées de +6,4 Md€ l'an prochain. Les ministères de la Justice, de l'Intérieur, de la Recherche, de l'Éducation nationale et de l'Écologie verront leurs moyens croître.

Pour y parvenir, le Gouvernement fait un choix fort : pas de hausse générale des impôts, ce qui reviendrait à casser notre croissance.

Cette stabilité va de pair avec une lutte renforcée contre la fraude, les rentes et un effort de mise en cohérence de notre système fiscal.

I. Maîtriser la dynamique de la dépense publique pour redresser nos comptes

En 2027, la **progression mécanique de nos dépenses** liée au vieillissement de la population, qui pèse sur les retraites et les dépenses de santé, à l'augmentation de la charge de la dette, ainsi qu'aux engagements pluriannuels déjà pris et aux mécanismes d'indexation de certaines dépenses nous impose de conduire un effort de **plus de 43 Md€**, afin de réduire le déficit public, en plus des mesures d'économies mises en œuvre en 2026 et qui produiront leurs effets l'an prochain.

Pour le budget 2027, les dépenses des administrations publiques (hors crédits d'impôt en dépenses) progresseront moins vite que l'activité économique et l'inflation. La part des dépenses publiques dans l'économie sera donc en baisse, passant de 57,1 % à 56,9 % du PIB en 2027. En volume, l'évolution de la dépense publique hors charge de la dette serait nulle, et même négative en retraitant également les dépenses en faveur de la Défense.

Un effort en dépenses qui concernera en particulier l'État et ses opérateurs

Dans le budget 2027, l'État portera un **effort de plus de 9 Md€ en dépenses**, soit autant que les administrations de sécurité sociale alors même que sa part dans la dépense publique est plus faible. Les dépenses des ministères hors Défense, hors soutiens directs à l'Union européenne (PSR UE) et aux collectivités locales (PSR CT), seront **stabilisées en valeur par rapport à la LFI 2026. L'État sera ainsi exemplaire.**

Le budget proposé prévoit en revanche **une progression des dépenses de fonctionnement des collectivités locales**, qui sera contenue au rythme de l'inflation, tandis que les dépenses sociales continueront de progresser au-dessus de l'inflation.

Cet effort en dépenses sera majoritairement permis par l'engagement de réformes ciblées et structurelles, et non par une approche uniforme de « rabot », qui ne permet pas de distinguer les dépenses nécessaires de celles dont l'efficacité peut être améliorée.

Ces efforts exigeants seront conciliés avec le **financement de nos priorités**. Conformément à la loi de programmation militaire actualisée, les Armées verront leur budget augmenter de +6,4 Md€, pour porter la mission « Défense » à 63,4 Md€ en 2027. De même, les budgets de la **Justice** et de l'**Intérieur** bénéficieront respectivement de +0,4 Md€ et +1,0 Md€. Les budgets en hausse pour la Recherche, l'Éducation nationale et l'Écologie traduisent un choix marqué en faveur des dépenses d'avenir. Enfin, la priorité donnée à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) conduit à garantir un socle de dépenses de près de 1,5 Md€ dans les textes initiaux des PLF et PLFSS. Hors Défense, toutes ces hausses de crédits seront rigoureusement compensées par des baisses équivalentes de dépenses de l'État, portant notamment sur les dépenses de fonctionnement, un effort amplifié sur les effectifs des opérateurs et en administration centrale ainsi qu'un recentrage de certains guichets d'aide.

Faire de la stabilité et de la prévisibilité fiscales une priorité

Le Gouvernement, et ses prédécesseurs depuis 10 ans, suit une ligne claire de stabilité fiscale, écartant les hausses d'impôts généralisées qui concerneraient tous les Français. Le respect de cet engagement est d'autant plus nécessaire qu'il n'appartient pas au Gouvernement d'utiliser le levier fiscal à l'heure d'échéances électorales majeures qui permettront aux Français de trancher quel outil utiliser pour participer au redressement des finances publiques. C'est pourquoi le principe retenu est celui de la stabilité fiscale, en écartant les hausses d'impôts qui concerneraient tous les Français.

Fort de cet engagement, les principaux impôts sont inchangés. Aucune hausse générale des principaux impôts n'est proposée : le barème de l'impôt sur le revenu est revalorisé et la surtaxe d'impôt sur les sociétés pour les grandes entreprises est réduite de 30 %.

Cette stabilité est aussi permise par une **lutte renforcée contre la fraude**. À ce titre, la loi de lutte contre les fraudes sociales et fiscales a renforcé nos moyens d'action ; de nouveaux outils, s'appuyant notamment sur la loi du 25 juin 2026 relative à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales permettront d'aller plus loin dans la détection des comportements frauduleux et le recouvrement des sommes dues. Ainsi, la création d'un mécanisme exceptionnel de mise en conformité fiscale, la montée en charge de la facturation électronique, la lutte contre le travail dissimulé avec la nouvelle procédure de flagrance sociale et le renforcement des contrôles dans les caisses de sécurité sociale permettront d'aller plus loin dans la détection des comportements frauduleux et le recouvrement des sommes dues. Une délégation interministérielle à la lutte anti-fraude, rattachée au Premier ministre, a été créée dès 2026 pour piloter cette politique, avec une cible de 1 Md€ de recettes supplémentaires effectivement recouvrées.

De même, le budget pour 2027 permettra d'intensifier la **lutte contre les rentes**. Les tarifs de soutien aux producteurs d'énergie qui ne se justifient plus doivent être corrigés. Par ailleurs, les règles de financement de notre modèle social doivent être les mêmes pour tous : les dispositifs dérogatoires doivent rester justifiés par leur objectif et les prestations doivent bénéficier à ceux qui y ont effectivement droit. En garantissant une contribution juste de chacun, l'équité devant l'impôt est renforcée.

II. Collectivités : une augmentation raisonnée des dépenses

Le budget déposé propose de faire participer les **collectivités au redressement des comptes publics de manière juste et équilibrée**. Leurs **dépenses de fonctionnement continueront à augmenter à un niveau cohérent avec l'inflation anticipée l'an prochain**. La contribution demandée est ainsi **moins exigeante que l'effort demandé à l'État**. Alors que celui-ci s'astreint à stabiliser les dépenses ministérielles (hors Défense), les recettes dont disposeraient les collectivités territoriales, après prise en compte de l'effort demandé, augmenteraient en effet toujours de **+5 Md€**.

De même, l'effort demandé aux collectivités locales est réparti **de manière équitable entre tous les échelons** et **modulé selon les capacités financières** de chaque collectivité, comme préconisé par la mission parlementaire sur les finances locales.

Une **contribution progressive des collectivités à l'effort budgétaire** (CPEB) est instituée en 2027, qui exonère très majoritairement les petites communes ainsi que les collectivités fragiles financièrement. **Les collectivités ultramarines seront exonérées de contribution**.

Plus largement concernant les territoires d'outre-mer, les soutiens de l'État sont largement confortés et un appui sera apporté aux collectivités récemment affectées par des crises, avec en particulier 200 M€ de subvention exceptionnelle au profit du Gouvernement de Nouvelle-Calédonie et la prolongation du soutien de 100 M€ au conseil départemental de Mayotte. Le dispositif d'allègement de cotisations patronales destiné à soutenir l'emploi dans les départements et collectivités d'outre-mer (Lodeom), étendu à Mayotte depuis le 1^{er} juillet 2026, sera par ailleurs préservé.

En parallèle, l'État maintient son soutien en faveur de la revitalisation des territoires en difficulté, ruraux et urbains, en augmentant de **+150 M€ les dotations péréquatrices de la dotation globale de fonctionnement (DGF)**. La **DETR** sera aussi maintenue à un niveau historiquement haut de 1 Md€ d'engagement, la **DSIL** augmentera de +200 M€ et une **nouvelle dotation** « Ressources durables » sera créée et dotée de 50 M€ pour appuyer les communes rurales isolées.

Le soutien de l'État à l'investissement local, passé de 6,6 Md€ en 2017 à 10,2 Md€ en 2026, sera mieux ciblé vers **l'accompagnement des dépenses de mobilités et de transition écologique**. Le FCTVA était jusqu'ici indiscriminé et bénéficiait surtout aux collectivités les plus riches, sans prendre en compte la nature des investissements soutenus. Il sera « verdi » avec une diminution du taux socle et l'instauration d'un taux bonifié pour les dépenses de mobilités et de transition écologique.

Enfin, l'État continuera également à soutenir les départements dans l'exercice de leurs compétences en **matière d'autonomie**. Une **fraction dynamique de CSG sera affectée aux départements**, et répartie selon leurs besoins en termes d'autonomie, pour un montant de 0,3 Md€.

III. Redresser durablement la sécurité sociale

Le déficit spontané de la Sécurité sociale pour 2027 est estimé à **22,6 Md€**. Sans mesures correctives, ce montant s'aggraverait chaque année pour s'élever à 26,8 Md€ en 2030, malgré les mesures d'économie déjà décidées par le Gouvernement dans le courant de l'année 2026. La trajectoire de redressement décidée par le Gouvernement doit ramener le déficit à **12,7 Md€**. Dans le même temps, les dépenses de sécurité sociale continueront de progresser de 18 Md€, dont plus de 13 Md€ sur le champ de la loi de financement de la sécurité sociale (dont près de 6 Md€ sur la santé et 6 Md€ sur les retraites), soit une hausse de 2 %.

La question n'est donc pas seulement « combien dépensons-nous ? », mais surtout : « **que voulons-nous continuer à financer demain pour soigner efficacement tous les assurés ?** »

Le Gouvernement s'inscrit dans une logique de responsabilité collective et de soutenabilité de notre système de santé et de protection sociale, fondé sur la solidarité entre les générations et l'universalité de la couverture.

IV. Réformer structurellement l'Assurance maladie pour continuer à soigner les Français

Renforcer l'accès aux soins

L'accès aux soins continuera de s'améliorer. De nombreuses réformes ont été menées depuis 2017 (suppression du numerus clausus, 100 % santé, déploiement des infirmiers de pratique avancée, création du réseau France Santé, etc.) et les résultats sont là avec un rebond en 2025 des installations de médecins généralistes en particulier dans les zones sous-denses.

Le budget proposé permet de poursuivre ces efforts tout d'abord **à destination des populations les plus vulnérables** (populations précaires, enfants protégés, téléconsultation assistée par un infirmier à domicile des personnes âgées dépendantes) mais aussi **à destination des territoires les plus en tension** en poursuivant le déploiement du réseau France Santé appuyé d'un mécanisme de solidarité territoriale. La hausse du nombre de professionnels de santé formés chaque année se poursuivra grâce à une augmentation des financements dédiés et une poursuite de la hausse des effectifs d'étudiants en médecine, qui ont déjà progressé d'un quart depuis 2019.

L'hôpital sera renforcé avec une progression de 3 % de l'enveloppe consacrée aux établissements de santé, ce qui permettra d'absorber la hausse de l'activité à l'hôpital sans baisser les tarifs. Le financement public de la protection sociale complémentaire permettra d'améliorer la couverture santé des agents de la fonction publique hospitalière.

Renforcer la prévention aujourd'hui pour éviter des dépenses supplémentaires demain.

Le budget de la Sécurité sociale pose ainsi les bases d'un meilleur accès aux grands programmes nationaux de dépistage, avec de nouveaux outils permettant de garantir la mobilisation des professionnels et structures. Le but : rapprocher l'offre des citoyens et améliorer la couverture de la population (en luttant notamment contre les effets pervers de la financiarisation).

Parce que chaque contact avec le système de santé doit être l'occasion de faire de la prévention, l'accès à la vaccination sera amélioré et simplifié en établissements de santé et établissements sociaux et médico-sociaux, et une campagne de vaccination contre le pneumocoque pour les plus de 65 ans sera mise en place.

Le budget du ministère de l'Éducation nationale déploiera, en parallèle, des moyens nouveaux sur la prévention scolaire, avec près de 900 recrutements pour la protection des enfants (assistantes sociales, infirmières, psychologues, plan autisme, inclusion scolaire, conseillers principaux d'éducation) ainsi que le recrutement de 1 300 accompagnants d'élèves en situation de handicap.

Se doter d'une « règle d'or » du médicament et faire de la science la règle du remboursement

Les progrès de la science et de la recherche médicale, notamment dans le champ de l'oncologie et plus largement des maladies chroniques, nous permettent d'accéder à des traitements de plus en plus efficaces et innovants.

Notre modèle social doit permettre à chacun de disposer des meilleurs médicaments, et l'Assurance maladie doit être en capacité de les financer. En 2027, ces médicaments représenteront **16 Md€ de dépenses**. Le Gouvernement engage à cette fin une **réforme structurelle de la prise en charge des médicaments** : elle consiste à introduire une « règle d'or » permettant une révision annuelle de médicaments par la Haute Autorité de Santé qui aura dorénavant la possibilité d'émettre un avis sur la pertinence du maintien au remboursement de certains médicaments au regard de l'arsenal thérapeutique existant. Refusant tout déremboursement généralisé, ce budget permettra de rendre plus dynamique la liste des médicaments remboursés et de réorienter la prise en charge des produits dont le service médical rendu est faible vers les traitements les plus innovants. **Cette réforme repose sur l'évaluation scientifique qui doit déterminer ce qui mérite d'être prioritairement remboursé.**

Réformer les arrêts de travail pour favoriser le retour au travail

Alors que la durée moyenne des arrêts de travail a augmenté de 30 jours en plus de 10 ans et que la dépense d'indemnités journalières progresse de 1 Md€/an, et atteindrait en l'absence de toute mesure 20 Md€ en 2027 pour le seul secteur privé, la stratégie du Gouvernement consiste à traiter cette situation par la prévention, la prescription, le contrôle et le retour au travail. Les mesures engagées comprennent notamment la limitation de la durée des prescriptions, environ **700 000 actions de contrôle**, un contrôle accru des arrêts longs et des prescriptions atypiques, la lutte contre le nomadisme médical, la généralisation du dispositif « SOS IJ », une meilleure coordination entre médecin traitant, médecin du travail et médecin de l'Assurance maladie, et l'expérimentation d'un deuxième avis médical sur certains arrêts longs. **Notre objectif est de prévenir ce qui peut l'être, de mettre fin aux pratiques abusives lorsqu'elles existent et de permettre le retour au travail lorsqu'il est possible.**

Pour les accidents du travail et maladies professionnelles, et conformément aux travaux des partenaires sociaux de la branche à l'été 2026, l'abaissement du plafond des indemnités journalières à 1,8 SMIC sera compensé par les employeurs dans une logique de responsabilisation accrue, avec en parallèle une réforme de la tarification visant à mieux responsabiliser les entreprises en matière de prévention et une affectation à la branche du produit de la fiscalisation des indemnités journalières pour AT-MP, pour un total de 0,8 Md€ en 2027.

Le budget 2027 propose de rapprocher le traitement fiscal des indemnités journalières de celui des revenus d'activité, selon le principe qu'un revenu de remplacement doit avoir le même statut fiscal qu'un revenu du travail. Les taux de CSG applicables aux indemnités journalières seront, en particulier, désormais les mêmes que ceux appliqués au complément versé par l'employeur.

Selon le même modèle que pour la branche AT/MP, nous **engagerons enfin, dans les prochains jours, une négociation, avec les partenaires sociaux sur les arrêts maladie visant à réduire de 1 Md€ la dépense au titre des indemnités journalières en 2027.**

V. Famille et autonomie : garantir le choix des familles et poursuivre la transformation de l'offre

La logique est simple : des allocations mieux ciblées pour donner davantage de solutions de garde aux familles, préserver les places existantes et garantir leur liberté de choix. L'allocation de rentrée scolaire sera ainsi réformée, tandis que le montant des prestations familiales sera maintenu en 2027 à son niveau actuel.

A contrario, l'accent sera mis sur la **création de solutions concrètes pour les familles**. C'est le sens de la mise en place du congé supplémentaire de naissance mis en œuvre en juillet 2026, mais aussi de la réforme récente du complément de mode de garde, qui élargit les possibilités de prise en charge et permet de mieux tenir compte des besoins des parents et des différentes situations de garde.

Près de 90 M€ pourront ainsi être réinvestis pour la petite enfance, ce qui permettra de préserver l'offre de crèches, dans un contexte de recomposition rapide de la demande de places qui fragilise les équilibres économiques des établissements. Près de 40 M€ d'ici 2028 seront par ailleurs mobilisés en faveur de l'enfance protégée, au travers de la création de sept centres d'appui à l'enfance inspirés du modèle Astérya, afin de coordonner les compétences médicales, psychologiques et sociales autour des enfants les plus vulnérables. De même, les soins à destination des mineurs victimes de violences seront consolidés et renforcés grâce à la reconnaissance de missions dédiées des établissements de santé et à la consécration de financements pérennes.

En 2027, **un nouveau prêt à taux zéro pour les parents de jeunes enfants leur permettra également d'accéder à la propriété et à des logements adaptés**, afin de soutenir les mobilités résidentielles des familles et de faciliter l'accueil d'un nouvel enfant. La politique familiale doit moins compenser l'absence de solutions et davantage financer les solutions, en laissant aux familles la liberté de choisir celles qui leur conviennent.

En matière d'autonomie, le ralentissement de certaines dépenses de retraite permet de poursuivre la **montée en puissance de l'encadrement en EHPAD**, le soutien aux établissements en difficulté, l'investissement, les nouvelles solutions pour les personnes âgées, la poursuite du déploiement des 50 000 solutions destinées aux personnes en situation de handicap et la réforme du financement des établissements. La poursuite de l'expérimentation de la fusion des sections « soins » et « dépendance » des EHPAD doit également permettre de simplifier un système historiquement complexe et de mieux prendre en compte les besoins des établissements.

VI. Préserver durablement notre système de retraite

Les retraites sont l'un des principaux moteurs de la progression spontanée des dépenses sociales. **En 2027, les dépenses de pensions des régimes de base et complémentaires augmenteraient de près de 14 Md€,** pour un peu moins de la moitié sous l'effet du vieillissement de la population et pour un peu plus de la moitié sous l'effet de l'indexation sur l'inflation. **Sans mesure nouvelle ni de maîtrise, les dépenses totales de pensions atteindraient ainsi 436 Md€ en 2027, soit 14 % du PIB.** Cette dynamique intervient alors que le déficit du régime de base se creuserait à 13,9 Md€ en 2030 et que le rapport entre cotisants et retraités passerait de 1,8 aujourd'hui à 1,6 en 2040 puis 1,3 en 2070.

Le choix est donc de garantir le niveau actuel de pensions et d'assurer une progression des petites retraites cohérentes avec l'inflation. Le PLFSS propose ainsi, pour les pensions dont le montant total (base et complémentaire) est supérieur au niveau de pension garanti pour une personne ayant une carrière complète (1 260 euros), de permettre au Gouvernement de déterminer, par voie réglementaire, un taux d'indexation inférieur à celui de l'inflation et supérieur à 1 (aucune baisse). Ce taux pourra également être plus progressif en mobilisant deux seuils de revalorisation (1 260 euros et 2 000 euros). Cette mesure permettrait de ralentir la dépense d'environ 4 Md€ en 2027, alors que la seule revalorisation des pensions représente un coût net de l'ordre de 6,2 Md€ pour les administrations publiques. Elle vise à mieux maîtriser une dépense dont la progression est aujourd'hui largement portée par l'inflation et le vieillissement, tout en préservant les pensions les plus modestes.

Cet effort s'accompagne d'un meilleur ciblage des avantages fiscaux et sociaux. Le plafonnement à 3 000 € de l'abattement de 10 % au titre des frais professionnels des retraités permettra de diminuer d'un quart le coût de cette dépense fiscale qui a progressé de 60 % en quinze ans, en ne concernant qu'un tiers des foyers comportant un retraité. L'objectif est de préserver l'équité du financement de notre modèle social.

Enfin, et sans y associer d'objectifs d'économies, le PLFSS portera une exigence d'**équité entre les retraités et entre les générations**. La majoration de pension pour enfants sera transformée, pour les pensions liquidées à compter du 1^{er} juillet 2027, en un montant forfaitaire identique pour les femmes et les hommes, afin de mieux soutenir les pensions modestes et de corriger le caractère aujourd'hui inéquitable du dispositif. Ces mesures s'inscrivent dans la même logique que l'ensemble du PLFSS : ralentir les dépenses qui progressent mécaniquement pour pouvoir continuer à financer durablement les besoins nouveaux liés au vieillissement, sans remettre en cause le principe de solidarité de notre système par répartition.

VII. Un budget responsable, mais réversible

Dans le respect des principes républicains dans une année qui sera marquée par la tenue d'élections présidentielle puis vraisemblablement législatives, le Gouvernement a fait le choix de proposer un **budget réversible**. Avec la volonté de ne pas enfermer la prochaine majorité dans des décisions irréversibles, les dispositions des textes initiaux du PLF et PLFSS sont par nature modifiables, en débats parlementaires puis par voie réglementaire ou par loi de finances rectificative.

Sur la base du projet de budget proposé à la représentation nationale, la recherche d'un compromis peut s'ouvrir. Sans renoncer à la baisse de notre niveau de déficit public, les niveaux d'effort comme leur répartition pourront être discutés et modifiés sans tabou, tout comme les meilleures modalités pour le mettre en œuvre.